PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
PROCES-VERVAL - SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à neuf heures quinze minutes, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le Président le vingt-sept février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Présents
M. Yann BOMPARD – Président
M. Nicolas PAGET – 1er Vice-Président
M. Christophe REYNIER-DUVAL – 2ème Vice-Président
M. Claude AVRIL – 3ème Vice-Président
M. Thierry VERMEILLE – 4ème Vice-Président
M. Xavier MARQUOT – 5ème Vice-Président

Secrétaire de Séance
M. Thierry VERMEILLE – 4ème Vice-Président

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Thierry VERMEILLE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 9h15

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL – SEANCE DU 6 MARS 2023

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du bureau du 6 mars 2023.

N°066/2023
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

ACHAT PUBLIC / VENTE DE TROIS VEHICULES LEGERS SUR LE SITE DE VENTE AUX ENCHERES AGORASTORE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2022-026 du 21 février 2022 portant délégation d'attributions de Conseil au Bureau, pour décider de la réforme et la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la communauté de communes d'une valeur unitaire comprise entre 1 000 € et 100 000 € ;

Considérant qu'un contrat a été conclu en avril 2021 avec le site de vente aux enchères « AGORASTORE » pour la mise en vente des biens meubles du Pays d'Orange en Provence ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement de la flotte, les véhicules listés ci-après, devenus obsolètes, ont été mis en vente par la collectivité ;

Considérant les rapports d'expertise des véhicules et les estimations réalisées par l'entreprise spécialisée KPI GROUPE :

Véhicule	Immatriculation	Date 1ere mise en circulation	kilométrage	Etat général	Estimation (€ TVAC)
Nissan Cabstar	DP-343-MT	03/03/2015	138 518	correct	15 000
Citroën Berlingo	EW-816-TT	04/01/2006	225 519	correct	2300
Nissan Cabstar	DP-881-PC	03/03/2015	90 197	correct	17 000

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la vente des véhicules suivants :

- Nissan immatriculé DP 343 MT, à TALLERES LLICA, sise à SANTE EULALIA DE RONCANA (08187), Carlos Buhigas 111, Poligono can magre, pour la somme de 14 074 € TVAC ;
- Citroën immatriculé EW 816 TT, à la société LS GROUP, sise à Cannes la Bocca (06150), 9 rue chateaubriand, pour la somme de 1 342 € TVAC ;
- Nissan immatriculé DP 881 PC, à la société FLEG38, sise à VERNIOZ (38150), 70 route de Vienne, pour la somme de 14 778 € TVAC ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives aux présentes cessions ;

Article 3 : de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Le Secrétaire de séance
M. Thierry VERMEILLE

Le Président
M. Yann BOMPARD

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

Publié sur le site du Pays d'Orange en Provence le 17/04/2023.